

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**relative aux demandes d'enregistrements concernant les projets de constructions des plateformes
logistiques sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée
présentées par les Sociétés SCI IMMO PL 121 et SCI IMMO PL 122**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du 1er juillet 2023 au 31 juillet 2023 inclus par arrêté préfectoral n° 2023-CP-115-IC sur la demande d'enregistrement concernant le projet cité ci-dessus à Bussy-Lettrée, présentée par les Sociétés SCI IMMO PL 121 et SCI IMMO PL 122 dont le siège social se situe 16 rue Nicephore Niepce - 69800 Saint-Priest.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter les dossiers relatifs à cette consultation et consigner ses observations sur les registres déposés en mairie de Bussy-Lettrée où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis et jeudis de 14h30 à 16h30 ou adresser ses observations au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

À l'issue de la procédure, les demandes susvisées peuvent faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives aux demandes présentées par les Sociétés SCI IMMO PL 121 et SCI IMMO PL 122.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : www.marne.gouv.fr.

Châlons-en-Champagne le 7 Juin 2023

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité
procédures environnementales
SIGNE
Vincent ROGER**